

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du jeudi 11 juillet 2024

Sur convocation du 3 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi onze juillet, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de Velesmes-Essarts se sont réunis à la mairie sous la Présidence de Monsieur Jean-Marc JOUFFROY, Maire. Monsieur le maire procède à l'appel des conseillers municipaux.

Présents : Jean-Marc JOUFFROY, Géraldine LAMBLA, Marie-Christine BOURÉE-PRÉTOT, Sylvie BRUNNER, Jean-Claude HEITMANN, Eglantine CHAFFIN

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en l'exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.

Absent(s) : Laurent BREYER, Romain CLERC, Romain JOUFFROY, Christophe SIRE

Pouvoir(s) : Christian GRAS à Marie-Christine BOUREE PRETOT

Nombre de Conseillers Municipaux présents : 6

Nombre de Conseillers Municipaux ayant donné pouvoir : 1

Nombre de Conseillers Municipaux votant : 7

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 11

Il est procédé, conformément à l'art. L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la désignation d'un secrétaire. Marie-Christine Bourée Prétot est désignée pour cette fonction.

Début de séance : 20 h

Ordre du jour :

1 - Projets de délibérations

- ✓ Approbation du PV du conseil du 17 juin 2024
- ✓ Choix des options projet ancienne école

2 - Questions diverses.

1 Approbation du PV du conseil municipal du 17 juin 2024

Le procès-verbal est soumis à l'approbation des membres du conseil municipal.

M le maire demande si le procès-verbal de la séance du 17 juin 2024, transmis le 3 juillet 2024 fait l'objet de remarques.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance du 17 juin 2024.

VOTE : 7 Voix Pour

0 Voix Contre

0 Abstention

2 Choix des options projet réhabilitation ancienne école

Monsieur le Maire expose qu'une réunion s'est déroulée avec Mme RENIER de GBM et M FRANDON, du cabinet Pouce Architecture.

Lors de cette rencontre, M FRANDON a réexpliqué l'objet de la plus-value pour reprise des fondations. Initialement, le projet ne prévoyait pas de reprise de fondation. La plus-value n'est donc pas négociable et s'ajoute à l'avant-projet établi en octobre 2023.

Le coût total de la réhabilitation est alors, hors option, de 391 800€ HT.

Pour la bonne poursuite du projet, il est nécessaire de déterminer quelles seront les options retenues parmi celles proposées.

M le maire demande au conseil de statuer sur les options suivantes :

- 1 / Terrasse partielle, uniquement au-dessus du local technique et ne se prolongeant pas jusqu'au mur du voisin (-4800€HT)
- 2 / Création d'un auvent au-dessus de la porte d'entrée dans la cour, contre la terrasse, générant un accès à la terrasse à l'étage. (+2000€HT)
- 3 / Moindre isolation du local technique (-1500€HT)
- 4 / Tuiles mécaniques (-4500€HT)
- 5 / Chaufferie Bois (+6000€HT)
- 6 / VMC double flux (+7000€HT)
- 7 / Solaire thermique pour production eau chaude sanitaire (+12000€HT)
- 8 / Solaire photovoltaïque pour production d'électricité (+11000€HT)
- 9 / Solaire hybride : production eau chaude+ électricité (+18000€HT)

	Voix pour	Voix contre	Abstention
Option 1	7	0	0
Option 2	7	0	0
Option 3	0	6	1
Option 4	7	0	0
Option 5	0	7	0
Option 6	0	7	0
Option 7	0	7	0
Option 8	0	7	0
Option 9	0	7	0

Le Conseil Municipal choisit de retenir les options 1, 2 et 4 Pour un coût total du projet à 382700 euros HT.

VOTE : 7 Voix Pour 0 Voix Contre 0 Abstention

RLPi

M le Maire présente le débat sur les orientations générales du RLPi. L'ensemble du conseil ayant reçu l'information le 3 juillet, est invité à débattre sur ces orientations générales du RLPi.

Après avoir lu la documentation transmise puis entendu l'exposé de M Le Maire, l'ensemble du conseil municipal en a débattu et a pris acte des prérogatives de GBM sur le règlement local des publicités. Le conseil exprime vouloir préserver l'activité économique et commerciale du village ainsi que l'harmonisation des communes.

Permanence MPT août

La MPT est louée le week-end du 24/25 août et l'agent communal est en congés à ce moment-là. Marie Christine Bourée Prétot se chargera des états des lieux d'entrée et de sortie de la salle.

Fleurs / désherbage

Christophe SIRE chapeautera l'agent communal pour les aménagements paysagers du village.

Terrain de pétanque

Dans l'attente de la réfection des escaliers, il est nécessaire de renforcer la fermeture des escaliers pour plus de sécurité.

La séance est levée à 21 heures

Le Maire
Jean- Marc JOUFFROY

Le Secrétaire de séance